

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00161

Numéro SIREN : 438 709 842

Nom ou dénomination : AMGV

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2023 sous le numéro de dépôt 1225

AMGV

LES ESPARRUS

83690 VILLECROZE

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

103 AVR. 2023

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N° *231225*



COMPTES ANNUELS

KI EXPERT SARL

165 CHEMIN DES NEGADOUX

83140 SIX FOURS LES PLAGES

04 94 89 00 98

Désignation de l'entreprise : AMGV Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise LES ESPARRUS 83690 VILLECROZE Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 4 3 8 7 0 9 8 4 2 0 0 0 1 9 Néant ☐ *

				Exercice N clos le,	N-1
				13 00 6 20 22	13 00 6 20 21
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	9 302	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	21 041	21 041
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ	180 094	13 876
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	269 257	210 916
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	637 270	475 543
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 116 964	709 637
				407 327	420 356
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		95 360
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	75 620	75 620
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	502 681	1 974
	Autres créances (3)	BZ	CA	182 194	500 707
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		523 014
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		182 194
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	455 951	455 951
					644 245
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	11 233	11 233
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 227 678	1 974
				1 225 704	1 357 533
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	2 344 642	711 611
				1 633 031	1 777 889
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise : AMGVNéant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.....7.2.0.....)	DA	7 720	7 720
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	772	772
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 300 772	1 115 056
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	45 495	185 716
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 354 759	1 309 264
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		31 246
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		168 922
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	137 013	67 929
	Dettes fiscales et sociales	DY	139 889	172 283
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		19 983
	Autres dettes	EA	1 371	8 261
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	278 272	468 625
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 633 031	1 777 889
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	278 272	468 625
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

103 AVR. 2023

AMGV
Société par actions simplifiée
au capital de 7 772 euros
Siège social : Les Esparrus, 83690 VILLECROZE
438 709 842 RCS DRAGUIGNAN

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N° *231215*

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 décembre 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2022

Bénéfice de l'exercice	45 495 euros
Un prélèvement sur le compte "autres réserves"	54 505 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	100 000 euros
A titre de dividende global à l'associé unique Soit 129,53 euros par action	100 000 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

DA

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2020 :

50 180 euros, soit 65 euros par titre éligibles à l'abattement de 40 %.

Certifié conforme
Le Président



DA